Centre
de services scolaire
des Hautes-Rivières
Québec

# PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE JOSÉPHINE-DANDURAND 2021-2022

| | | |
|---|---|---|
| Nom de l'école : Joséphine-Dandurand | Nombre d'élèves : 985 | École ☐ Primaire ☒ Secondaire |
| Date: 12 octobre 2021 | Adopté par le CÉ le: 8 novembre 2021 | |
| Membres du comité<br>Direction : Mélanie Lorrain<br>Professionnels : Nancy Barry, psychoéducatrice<br>Personnel de soutien : Véronique Bernard, technicienne en travail social<br>Autres (spécifier) : Isabelle Lemay, AVSEC<br><br>Porteur du dossier : Nancy Barry, psychoéducatrice | | |

Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des enjeux du plan d'engagement vers la réussite, soit un milieu bienveillant, stimulant et sécuritaire.

## DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES

La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

### Violence

« *Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.* »

## Intimidation

« *Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.* »

## Exemples de formes d'intimidation

- Physique (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels);
- Psychologique (exclure du groupe, commérage, rumeurs) et sociale (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique);
- Verbale (menaces, jurons, injures, blagues cruelles);
- Instrumentale (taxage);
- Cyber intimidation (Le conseil canadien de la sécurité la définit comme suit « *Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui* »).

## Intimidation ou conflits?

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

| Conflit | Intimidation |
|---|---|
| Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue. | Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force). |
| Deux enfants cherchent à gagner. | Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre. |
| Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs. | Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver. |
| Rapport égalitaire | Rapport inégalitaire |
| Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu, les deux peuvent se sentir perdants. | Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins. |

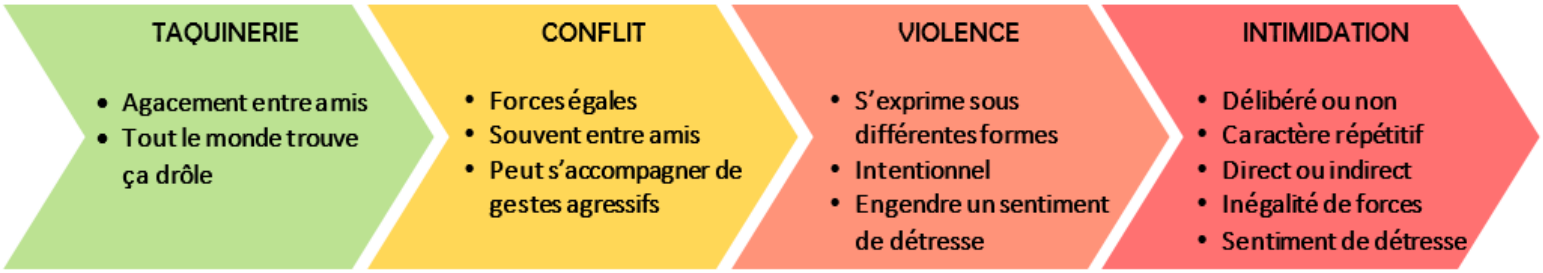


Ce plan de lutte s'inspire également des valeurs de notre Projet éducatif soit la cohérence, la collaboration, la considération et la rigueur, et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de la violence et de l'intimidation. Par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent que chaque élève soit respecté, heureux et fier de son école.

| Éléments du plan de lutte | Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles |
|---|---|
| 1- Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence. | Le bilan de l'année scolaire 2020-2021 nous a permis de constater que 18 situations de violence ou d'intimidation ont été rapportées et traitées par le personnel de l'école. Ces situations impliquent, au total, 19 victimes et 25 agresseurs. Il est à noter, que les résultats de ce bilan démontrent une nette diminution comparativement aux années précédentes. Nous attribuons cette baisse au contexte pandémique (aucun rassemblement, dîner dans les classes, demi-groupes présents à l'école en alternance, etc.) et à l'encadrement offert aux élèves.<br>Les activités de sensibilisation nous permettent également de constater que les élèves adoptent parfois des comportements qui les exposent à des situations d'intimidation tels que sexter, envoyer ou recevoir des photos ou des vidéos d'eux à caractère sexuel, intimider par le biais des réseaux sociaux, etc. N.B. Bilan statistique de fin d'année des situations de violence, d'intimidation et de cyberintimidation (local de retrait Franc-jeu, signalements dans mémo-intimidation et onglet violence-intimidation). |
| 2- Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, | **Priorité d'action 1** (objectif spécifique et mesurable) : **Faire connaitre la situation des élèves LGBT+ aux autres élèves et au personnel de l'école.**<br>Activités prévues :<br>- **Pédagogique et social** : Ateliers offerts par l'organisme JAG aux élèves de 3e- 4e et 5e secondaire au sujet des élèves LGBT+ et atelier de formation offert au personnel. |

| | |
|---|---|
| l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. | - **Physique** : Offre à chaque élève LGBT+ de se faire appeler par le prénom de son choix, d'utiliser les toilettes et vestiaires de son choix en fonction de sa réalité propre. Accueil chaleureux et personnalisé des élèves LGBT+ qui en ont besoin.<br>Suite à la demande de certains étudiants.es, une démarche est amorcée pour mettre en place un groupe LGBT afin de répondre à un besoin. Ce groupe de soutien et de discussion sera accompagné d'un.e intervenant.e ayant une expertise et des connaissances sur la réalité LGBT. Un local sera alloué et la valeur du respect de la différence est une priorité dans notre milieu.<br>- **Familial** : Référence aux parents vers divers organismes (Ex : JAG : Jeunes et adultes de la communauté LGBT, GRIS Montréal, centre Meraki à Montréal), pour les soutenir en fonction de leur besoins et informations utiles sur le Cartable de Ressources JD (voir agenda p.16). |
| | **Priorité d'action 2** (objectif spécifique et mesurable) : **Sensibiliser le personnel à la réalité et aux besoins des élèves TSA.**<br>Activités prévues :<br>- **Pédagogique et social** : atelier de formation offert au personnel au sujet des caractéristiques des élèves TSA et suivi personnalisé au besoin pour différencier l'enseignement.<br>- **Physique** : Accueil personnalisé et chaleureux des élèves TSA qui en ont besoin. Un local est réservé à la clientèle TSA (dîner et/ou autres périodes de la journée) avec suivi TES et/ou en psychoéducation. Les élèves peuvent communiquer avec les intervenants.es sur TEAM.<br>- **Familial** : Référence au CLSC pour un service : Programme DI-TSA-DP et/ou avec le SRSOR, l'organisme Autisme Montérégie, Autismopolis et informations utiles sur le Cartable de Ressources JD (voir agenda p.16). |
| | **Priorité d'action 3** (objectif spécifique et mesurable) : **Soutenir les parents dans l'accompagnement de leur adolescent.**<br>Activités prévues :<br>- **Pédagogique et social** : Références au Cartable de Ressources JD (voir agenda p.16).<br>- **Physique** : Contacts réguliers et chaleureux avec les familles et transmission d'informations pertinentes (Ex : Appel téléphonique, suivi courriel ou rencontre en présentiel).<br>- **Familial** : Référence à des organismes externes selon les besoins identifiés (voir agenda p.10). |
| | **Autres actions réalisées**<br>**Pédagogique et social (pour l'ensemble des élèves de l'école)**<br>- Activités de sensibilisation dans le cadre de la journée Rose (journée internationale, qui a lieu le 2ième mercredi du mois d'avril, journée de mobilisation contre toutes les formes d'intimidation telles que : le harcèlement, la discrimination, l'homophobie, la transphobie et la transmyoginie à travers le monde. |

| | |
|---|---|
| | Maintien de l'offre de service existante pour les élèves (ateliers de sensibilisation), afin de les outiller pour prévenir ou affronter les situations où la violence et l'intimidation peuvent survenir :<br>- Le cerveau et les drogues (organisme Action dépendance) (sec.3, FMS + P-15)<br>- Le sextage (autoexploitation sexuelle) (organisme Justice alternative) (sec.3 + FMS+P-15)<br>- Sensibilisation sur le contrôle dans les relations amoureuses (organisme Maison Hina) (sec.4)<br>- Sexo-conso (organisme Action dépendance) (sec.4)<br>- Fêter sans perdre la tête (organisme Action dépendance) (sec.5)<br>- Cours sur l'ambivalence sexuelle (distinction entre l'identification de genre, l'expression de genre et l'orientation sexuelle) (enseignants d'ECR) (sec.5)<br>- Cyberdépendance (sec.3 à 5)<br>- Drogues et marché du travail (groupes FMS)<br>- Cours sur le consentement légal, actif et émotionnel (enseignants d'ECR)<br>- Cours sur la sextorsion (enseignants d'ECR)<br>- Sensibilisation à la dépression, Fondation Jeunes en tête/Solidaires pour la vie (enseignants ECR) (sec.5) |
| 3- Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. | Physique : Mesures pour préserver un environnement sain et sécuritaire<br>- Surveillantes d'élèves sur les étages dans les édifice Beaulieu et Marchand, surveillantes sur la cour à l'heure du midi et aux autobus (matin et soir);<br>- Présentation du code de vie de l'école et des règles de civisme (en début d'année par les directions-adjointes);<br>- Mise en place de plusieurs activités sur l'heure du midi, ainsi que du parascolaire par notre technicien de loisirs;<br>- Collaboration avec les policiers socio-communautaires et travailleuse de rue de la maison des jeunes. (Le Dôme INC.);<br>- Lors d'un signalement d'une situation d'intimidation, les parents sont contactés afin de les rassurer est de les informer des mesures de soutien et d'accompagnement qui seront mises en place.<br>Familial : Mesures pour favoriser la collaboration avec les parents<br>- Transmission de connaissances sur le sujet (ex : différence entre conflit et intimidation, flèche du continuum, quoi faire si mon enfant est victime/témoin/auteur,etc.) Signalement et suivi : (agenda p.31 à 33);<br>- Diffuser le projet éducatif et le plan de lutte (sur le site internet de l'école Joséphine-Dandurand). |

| | |
|---|---|
| | - Une lettre peut être envoyée aux parents par courriel (Ex : pour les informer d'un atelier ou d'une activité de sensibilisation);<br>- Modalité de transmission de l'information (ex : site internet, courriel, Facebook, agenda, etc.)<br>- Références au Cartable de Ressources JD (voir agenda p.16). |
| 4- **Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.** | Diverses modalités de signalement sont possibles pour la victime ou le témoin :<br>1- En personne : en parler avec un adulte de confiance de l'école<br>2- Au téléphone : en appelant au secrétariat au 450-346-3652 poste 5718<br>3- Par écrit : en complétant la fiche de signalement disponible en classe et au secrétariat<br>4- Électroniquement : en utilisant le code QR suivant :<br><br>Le personnel de l'école se doit également d'intervenir s'il est témoin d'une situation :<br>1- DÉCRIRE le comportement en termes clairs et directs;<br>2- INTERVENIR en rappelant le règlement de l'école et en soulignant les répercussions du comportement sur autrui;<br>3- ENSEIGNER le comportement de remplacement pour viser le bien-être de l'intimidateur;<br>4- Référer au personnel d'encadrement pour compléter les interventions et faire le suivi au besoin.<br><br>**N.B. Lors d'un signalement, des interventions seront réalisées dans les 48 heures.** |

5- Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

**Arrêter**
- **Mettre fin à l'incident**
- **Intervenir verbalement**
- **S'assurer que les témoins entendent l'interdiction formelle**

**Nommer**
- **Décrire le comportement observé**
- **Indiquer qu'il est inacceptable**
- **Informer des impacts possibles sur la victime**
- **Rappeler le comportement attendu**

**Signaler à la direction**
- **Suivre la procédure pour signaler**
- **Indiquer l'endroit**
- **Nommer les personnes impliquées et le nombre de fois**

**Évaluer**
- **La durée**
- **Les rapports entre les personnes**
- **La gravité et l'impact**
- **La fréquence**

**Régler**
- **Offrir du soutien à la victime**
- **Offrir du soutien aux témoins**
- **Offrir du soutien à l'auteur, appliquer les sanctions nécessaires**

**Suivi**
- **Faire un retour auprès des différentes personnes concernées par l'évènement**
- **Suivi 2-2-1: 2 jours, une semaine et un mois après l'événement**

Roger, je te demande d'arrêter de traiter de nom Ginette tout de suite.

Ce que tu viens de dire est une insulte et c'est interdit à notre école. Ces propos peuvent blesser. Je m'attends à ce que tu parles aux autres respectueusement.

MODALITÉS DE DÉNONCIATION ET DU TRAITEMENT DU SIGNALEMENT :

1. La personne qui souhaite dénoncer doit remplir notre formulaire de signalement-Intimidation (Ex : feuille papier, qui se retrouve dans les classes, secrétariats et bureau des intervenants.es). Remettre à une secrétaire.

2. La secrétaire numérise le formulaire et l'envoi à toutes les directions. Le formulaire original doit être consigné dans le cartable noir. Cette tâche est réservée à la secrétaire de l'édifice Marchand.

3. La direction de niveau des élèves concernés prend la responsabilité de mandater un intervenant pour effectuer une enquête.

| | | |
|---|---|---|
| | | MODALITÉS DE DÉNONCIATION ET DU TRAITEMENT DU SIGNALEMENT (suite) :<br><br>4. L'intervenant et/ou les intervenants qui sont mandatés à faire l'enquête doivent consigner les informations dans Mémo-SPI et dans l'onglet : violence-intimidation. De plus, les mesures de soutien, d'accompagnement et d'encadrement doivent aussi être inscrites dans le SPI.<br><br>5. Une fois l'enquête complétée, les intervenants concernés rencontre la direction concernée par la situation, un bilan des renseignements recueillis est communiqué, une analyse de la situation est faite afin de déterminer si c'est un conflit, de l'intimidation ou de la violence. Par la suite, une concertation est nécessaire pour déterminer quelles sont les mesures de soutien et les sanctions exigées au besoin.<br><br>6. La direction contacte les parents de l'auteur des actes d'intimidation ou de violence. Celle-ci les informe des sanctions s'il y a lieu.<br><br>7. L'intervenant contacte les parents de la victime afin de les informer des mesures de soutien et d'accompagnement qui seront mises en place pour offrir à leur enfant un milieu scolaire sain et sécuritaire. |
| 6- Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. | Par souci d'éthique et pour des raisons de confidentialité, les intervenants ne pourront pas tout dire. Par exemple, les noms des élèves impliqués ne seront pas donnés.<br>Aussi, tout au long de l'intervention, les intervenants agiront de façon à respecter la confidentialité. Par exemple, les victimes/témoins/auteurs seront rencontrés discrètement, de façon séparée, dans des locaux où la porte devra être fermée. | |

| | |
|---|---|
| 7- Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte. | Pour la victime<br>1- Exemples de mesure d'intervention<br>o Reconnaître l'incident *: « Tu as bien fait de me le dire. Je regrette ce qui t'est arrivé. »*<br>o Recueillir de l'information : *« Que s'est-il passé? Qui? Combien de fois? »*<br>o Trouver des solutions et établir un plan pour assurer sa sécurité :<br>o Comment éviter d'autres rencontres avec les intimidateurs?<br>o Ce que l'élève peut faire si l'intimidation reprend ;<br>o Quelle personne avertir en cas de récidive?<br>o L'élève sera rencontré par la direction ou par un intervenant responsable du dossier violence<br>o Rédiger un compte-rendu sur l'incident et le remettre à l'intervenant qui assurera le suivi<br>o Assurer à l'élève que des mesures seront prises auprès de l'intimidateur<br>o Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit<br>o Conserver les informations au secrétariat<br>o Mettre en place des mesures de soutien si le besoin se fait sentir<br><br>2- Exemples de mesure de soutien et d'encadrement<br>o Recadrage des perceptions biaisées<br>o Développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi<br>o Soutien de pairs désignés<br>o Plan d'action individualisé<br>o Rencontre avec un professionnel de l'école (dans le but de l'outiller à se protéger et à être conscient des mécanismes qui peuvent favoriser ou empêcher l'intimidation)<br>o Offre à l'élève un lieu de répit sécuritaire<br>o Référence à une personne-ressource d'un organisme externe<br>o Référence aux *Ressources* du présent document<br><br>3- Exemples de mesures de suivi<br>o La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir soient appliquées et respectées par l'élève<br>o La personne responsable du suivi revoit l'élève quelques jours plus tard pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents<br>o Un suivi sera fait auprès des parents pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert. La collaboration des parents est essentielle au bon déroulement du processus |

| | |
|---|---|
| | **Pour le témoin**<br>1- Exemples de mesure d'intervention<br>o L'élève sera rencontré par la direction ou par un intervenant responsable du dossier violence<br>o Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit<br>o Conserver les informations au secrétariat<br>o Mettre en place des mesures de soutien<br><br>2- Exemples de mesure de soutien et d'encadrement<br>o Possibilité de rencontre avec un professionnel de l'école<br>o Éducation des témoins<br>o Référence aux *Ressources* du présent document<br><br>3- Exemples de mesures de suivi<br>o La personne responsable du suivi revoit l'élève quelques jours plus tard pour évaluer la vulnérabilité de l'élève à la suite de sa dénonciation.<br><br>**Pour l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence**<br>1- Exemples de mesure d'intervention<br>o Appel et/ou rencontre des parents<br>o Demander aux jeunes d'appeler ses parents pour expliquer son comportement<br>o Travaux communautaires<br>o Travail de réflexion<br>o Interdiction de contact avec l'élève victime pour un temps déterminé<br>o Retrait durant les pauses et le midi<br>o Assignation de lieux déterminés ou de tâches constructives durant les moments hors classe<br>o Suspension interne ou externe<br>o Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police par l'école<br>o Plan d'action individualisé<br>o Transfert d'école ou de commission scolaire<br><br>2- Exemples de mesure de soutien et d'encadrement<br>o Intervention d'apprentissage social (ex. : affiche, compte-rendu d'une recherche, tutorat)<br>o Réparation des torts causés<br>o Soutien individuel<br>o Contrat de comportement<br>o Enseignement de l'intelligence émotionnelle<br>o Jeux de rôles |

| | |
|---|---|
| | ○ Soutien individuel avec un intervenant scolaire<br>○ Suivi individuel avec un professionnel de l'école<br>○ Référence aux ressources professionnelles de la communauté<br>○ Comité de concertation<br>○ Programme d'aide du CLSC<br>○ Signalement DPJ<br><br>3- Exemples de mesures de suivi<br>○ La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir soient appliquées et respectées par l'élève.<br>○ Un suivi sera fait auprès des parents pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert. La collaboration des parents est essentielle au bon déroulement du processus |
| 8- Sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes. | Liste de différentes interventions possibles en lien avec la situation d'intimidation<br>- Conséquences logiques et éducatives<br>- Rappel/enseignement du comportement attendu<br>- Communication ou rencontre avec les parents, la direction<br>- Excuses envers la victime<br>- Geste de réparation<br>- Travail en lien avec le sujet<br>- Atelier visant le développement de compétences personnelles et sociales<br>- Référence à un organisme externe<br>- Restriction dans l'espace, de la liberté, etc.<br>- Suspension<br>- Autres interventions pertinentes et adaptées à la situation.<br><br>NB. Lors d'une dénonciation, pour l'auteur, une évaluation du niveau de gravité des gestes et des paroles sera faite afin d'octroyer une sanction équivalente à la gravité du geste (Ex : niveau 1-2 ou 3). De plus, si l'auteur récidive à être impliqué dans plusieurs incidents, ce constat pourra influencer le type de sanction octroyée. |

| | |
|---|---|
| 9- Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. | Rappel des modalités du traitement du signalement<br><br>o Envoi courriel de la fiche de signalement aux directions de l'établissement<br>o Un intervenant est mandaté à faire une démarche d'enquête<br>o Consignation des informations dans le SPI (Ex : mémo : signalement-intimidation et onglet violence-intimidation).<br>o Cartable noir au secrétariat de Marchand (répertorier les copies des fiches de signalement)<br>o Rencontre multidisciplinaire (Ex : analyse de la situation, conflit ou de l'intimidation, décision des mesures de soutien et d'encadrement).<br>o Contacter les parents (faire le suivi)<br><br>Protocole en cas de suspension<br><br>La suspension interne ou externe doit demeurer une mesure exceptionnelle et applicable dans des situations graves. Seule la direction peut appliquer cette mesure. Elle doit en faire part à la direction générale via le SPI.<br><br>Avant le départ de l'élève de l'école, la direction doit :<br><br>o Rejoindre les parents (Ex : téléphone, courriel)<br><br>Au retour de la suspension, l'élève doit :<br><br>o Se présenter directement au secrétariat (avec ou sans son parent selon ce que la direction demande);<br>o Avec l'intervenant et la direction, l'élève fait un retour sur l'événement et un plan de réintégration sera mis en place selon les besoins (Ex : récréation encadrée, geste réparateur, atelier avec TES ou autres);<br>o Un contrat d'engagement pourra être signé si la situation l'exige. |

# RESSOURCES

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir du soutien en lien avec des situations de violence ou d'intimidation, voici différentes ressources qui pourraient vous être utiles.

- Tel-Jeunes: téléphone: (1 800 263-2266)
- Tel-Jeunes: texto : (514 600-1002) entre 8 h et 22 h 30
- Tel-Jeunes: courriel : www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous
- Tel-Jeunes: discussion en ligne : www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute (www.jeunessejecoute.ca/)
- Jeunesse, j'écoute : Texto écris le mot PARLER au 686868
- https://www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents
- https://fondationjasminroy.com/coffre-a-outils/
- CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre https://santemonteregie.qc.ca/centre
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)
- Cartable de Ressources JD (onglet Intimidation et onglet Parents)